

N/REF : 4/07/2024 9H58 C:264066 I:33807
V/REF : APPEL TEL
V/Appel du Jeudi 04/07/2024 a 9H58

CASTAINGS JEAN-MICHEL

**3 ALLEE DES MARONNIERS
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 10 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 ALLEE DES MARONNIERS - 38240 MEYLAN
MONSIEUR CASTAINGS JEAN MICHEL AU 06 08 06 07 43

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE SYPHOIDE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 09/07/2024 A 8H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU LOGEMENT
NETTOYAGE ET POMPAGE DU REGARD SIPHOIDE
EXTRACTION DE GRAISSE ET NETTOYAGE DE LA RIGOLE EAUX PLUVIALES DEVANT
LE GARAGE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 10,00%	17,69
TOTAL T.T.C.En EURO	194,59

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN